



## Question sur location hlm

Par **cherieminou50**, le **07/01/2008** à **11:20**

J'AI UNE AMIE QUI VIENT DE DEMENAGER ET QUI ETAIT EN HLM LE RESPONSABLE  
LUI A DIT DE FAIRE DES TRAVAUX  
(ELLE A REFAIT TOUTES LES PEINTURES ET TAPISSERIES SAUF UNE CHAMBRE)  
AU MOMENT DE L'ETAT DES LIEUX LE RESPONSABLE LUI DIT Q'IL LUI ENVERRAI UNE  
FACTURE POUR LA CHAMBRE NON FAITE ALORS Q'IL NE LUI AVAIT RIEN DIT POUR  
LA CHAMBRE AVANT

A T'IL LE DROIT??

AYANT REPRIS UNE MAISON HLM AU MOMENT DE L'ETAT DES LIEUX ELLE DEMANDE  
A SE QU'IL Y EST DES TRAVAUX DE FAITS

(BALATUM A CHANGER DANS LA SALLE (GROS TROUS DE BRULURE DEVANT LA  
CHEMINEE.

CHANGER LA MOQUETTE DANS LES CHAMBRES (ENFANTS ALLERGIQUES  
PRESENTER CERTIFICAT DU MEDECIN)

LE RESPONSABLE NE VEUX RIEN SAVOIR AUCUN TRAVAUX N'A ETE FAITS

A T' IL LE DROIT DE REFUSER??  
SONT -IL Là QUE POUR RAMASSER L'ARGENT

MERCI POUR VOTRE REPONSE